

Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du 21 juin 2007 - DDE 57

Rédacteur: jean-luc.chantraine@equipement.gouv.fr

Les textes de référence :

La directive européenne du 25 juin 2002 Le décret du 24 mars 2006 L'arrêté du 4 avril 2006 Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
de l'Equipement

LA NOUVELLE CIRCULAIRE DU 7 JUIN 2007 - VOIR PPT

Les échéances :	Agglomérations et infrastructures > 250 000 hab.	Agglomérations et infrastructures > 100 000 hab.		
(au sens INSEE)	(Agglo de Metz)	(Agglo de Thionville)		
Cartes de Bruit				
Etat,	30 juin 2007	30 juin 2012		
Communes, EPCI	•			
Plan Prévention (PPBE)				
Etat,	18 juillet 2008	18 juillet 2013		
Collectivités Territoriales,	•			
Communes, EPCI 2				

Déroulement de la réunion 1/3

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres



1. Les travaux réalisés ou en cours de réalisation

- 1.1 Les travaux de l'Etat (DDE)
- 1.2 Les travaux de la SANEF
- 1.3 Les travaux de RFF

2. Les données disponibles

- 2.1 Les données de trafics du réseau Etat (DDE)
- 2.2 Les données du réseau départemental (CG)
- 2.3 La cartographie des activités industrielles (DRIRE)
- 2.4 Les données des infrastructures aériennes (DGAC)

Déroulement de la réunion 2/3

Cartes de bruit d'agglomérations



3. Point sur les démarches des communes et EPCI

(agglomération INSEE de Metz)

- 3.1 L'avancement des travaux de la CA2M
- 3.2 Les 11 communes « isolées »
- 3.3 La communauté de communes de Maizières-les-Metz
- 3.4 La communauté de communes du Pays-Orne-Moselle
- 3.5 La communauté de communes du Sillon Mosellan
- 3.6 La communauté de communes du Val de Moselle
- 3.7 Les 5 communes de Meurthe-et Moselle

Déroulement de la réunion 3/3

Cartes de bruit d'agglomérations



4. Point sur les démarches des communes et EPCI (agglomération INSEE de Thionville)

- 4.1 La communauté d'agglomération du Val de Fensch
- 4.2 La communauté d'agglomération Portes de France-Thionville
- 5. Les modalités de publication
- **5.1** Modalités de publication sur l'Internet
- 5.2 Adresses utiles
- ⇒ La prochaine réunion du Comité de Pilotage

1.1.1 – Les travaux de l'Etat (DDE)



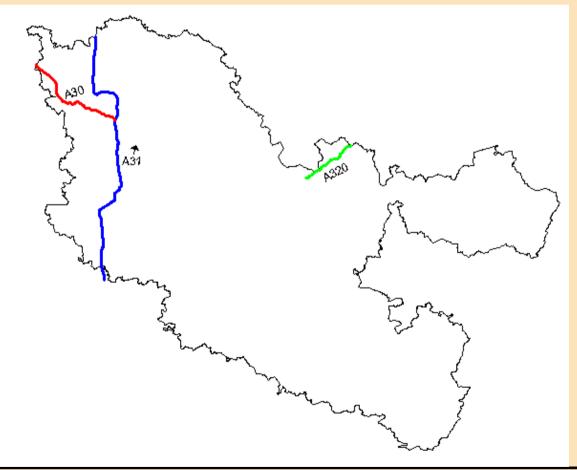
Identification du réseau des autoroutes

non concédées

A 30: 27 kms

A 31: 70 kms

A 320: 15 kms



1.1.2 – Les travaux de l'Etat (DDE)



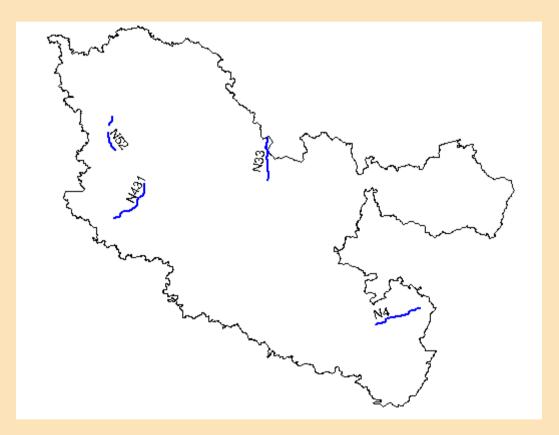
Identification du réseau des routes nationales

RN 4:14 kms

RN 33: 13 kms

RN 52:9 kms

RN 431: 15 kms



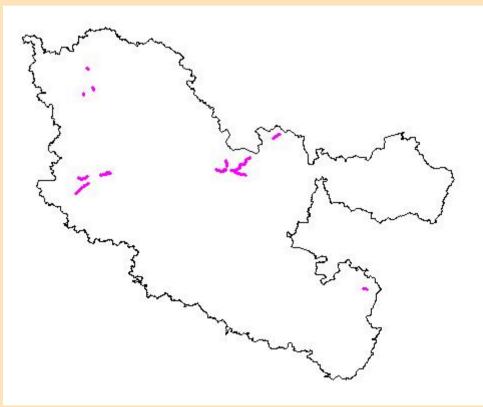
1.1.3 – Les travaux de l'Etat (DDE)



Identification des routes départementales : ex RN

RN 3, RN 4, RN 33, RN 53, RN 56, RN 57, RN 233, RN 1153) pour

environ 36 kms



1.1.4 – Les travaux de l'Etat (DDE)



Les voies communales (*)

Environ 3 km sur les voies messines suivantes :

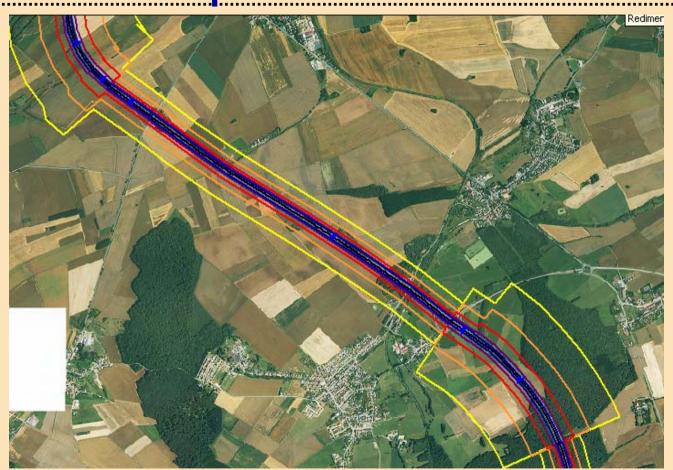
- rue Lothaire,
- av. Foch,
- av. Joffre
- rue Queuleu
- rue de Lattre de Tassigny
- rue de Verdun
- av. Jean XXIII
- Place Mazelle
- Pont des morts

(*): Basé sur les comptages 2005 fournis par la DDE

(St Avold: 17 480 v/j en 1999 et seulement 14 980 v/j en 2005)

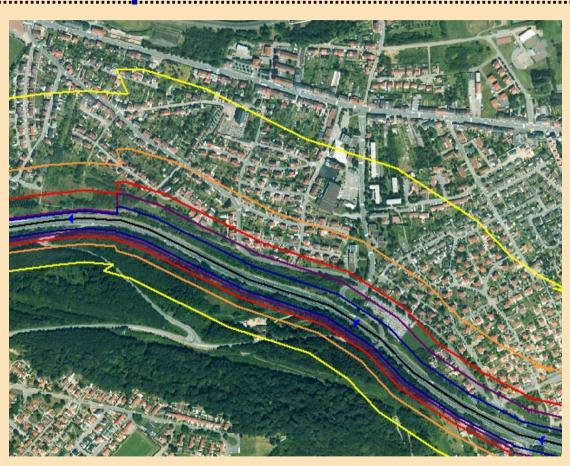
1.1.5 – Les travaux de l'Etat (DDE) exemple A30 – carte a





1.1.5 – Les travaux de l'Etat (DDE) exemple A30 – carte a





1.1.5 – Les travaux de l'Etat (DDE) exemple A30 – carte b





1.1.5 – Les travaux de l'Etat (DDE) exemple A30 – carte c





1.1.5 – Les travaux de l'Etat (DDE)



Voie	Surface exposée en km² à Lden (dB(A)) supérieur à				
	75	65	55		
A30	0,41	3,2	13,5		
A320	0,28	2,8	11,9		

1.2 - Les travaux de la SANEF



M. Bossier représentant de la SANEF - excusé

Etat d'avancement au 21 juin 2007 (voir PPT)

◆Évocation d'un point particulier : Hombourg-Haut

Présentation: M Chantraine

SANEF: M Bossier - excusé

1.3 – Les travaux de RFF



M. Pierre représentant de RFF – excusé

--- ---

Etat d'avancement au 21 juin 2007 (voir PPT)

Présentation: M Chantraine

RFF: M Pierre - excusé

2.1- Les données de trafics du réseau Etat



En mai 2007:

La DDE a envoyé aux communes et EPCI les données de trafics du réseau Etat pour : A 31 , A 30 , RN 57 , RN 233 , RN 431 , RN 52 et RN 3 sous la forme de tableaux d'échange de données

A31

Données année 2005 RESEA A31 DONNE

RESEAU ETAT - REALISATION DES CARTES DE BRUIT DONNEES A TRANSMETTRE AUX COMMUNES ET EPCI - Avril 2007

Commune	Voie	Tronçon Toute la	Largeur voie	TMJA	% PL	V VL	VPL	Nb de voie	Catégorie classement
Augny	A31	commune Toute la	21	48732	15	130 Vitesse	110 Vitesse		1
Hagondange	A31	commune De la croix de	28	88947	14		réglementaire	2 x 3	1
Hauconcourt	A31	hauconcourt à Maizieres	28	98586	10	Vitesse réglementaire	Vitesse réglementaire	2 x 3	1
		DE M <u>aiziéres-les</u> -				Vitesse	Vitesse		

2.2- Les données du réseau Départemental



En avril 2007:

Une réunion technique s'est tenue entre les services du Conseil Général et la DDE.

Il a été comparé les données collectées et celles préparées par les services.

Les données seront prochainement communiquées aux communes concernées

2.3 Cartographie des activités industrielles



La DRIRE présente les données relatives aux activités industrielles nécessaires aux communes et EPCI (voir PPT)

La Liste des installations classées est sur :

http://www.moselle.pref.gouv.fr (Grands dossiers-bruit)

Cette liste fait apparaître le type d'activité exercée par l'installation afin que les bureaux d'études puissent cibler les sites potentiellement les plus bruyants. La DRIRE reste toutefois à la disposition de ces derniers pour toute question complémentaire

Code	GIDIC	Dpt	Nom	Adresse		Commune	Regime	Activité
62	952	57	SMVM DE L'EST THIONVILLOIS	CET d'Aboncourt		Aboncourt	Α	Décharges d'ordures ménagères
62	4878	57	SCIERIES REUNIES D'ABRESCHVILLER	11 rue de la Forge		Abreschviller		Scierie, fabrication de panneaux
62	954	57	DOM de Albestroff	1 place Hôtel de Ville		Albestroff	Α	Traitement de déchets urbains
62	955	57	TOPPETA Jean-Claude	Zone de la Paix		Algrange	Α	Récupération, depots de ferrailles
62	962	57	ALTVILLER AUTOS	5 route de St Avold		Altviller	Α	Dépôts de ferraille
62	1477	57	CEDILOR (Malancourt)	Rue du Bois de Coulange		Amnéville	Α	Traitement de déchets industriels
62	986	57	CIMENTS CALCIA	Usine de Rombas	Rue Portier	Amnéville	Α	Fabrication de chaux, ciment, plâtre
62	968	57	ESKA (Amnéville) (ex SLPF)	Site Industriel Gandrange rue de l'Usine		Amnéville	Α	Sidérurgie, première transformation
62	970	57	EURO ZINGAGE SA	Route de la Cimenterie		Amnéville	Α	Traitement de surface
62	980	57	LES BRONZES D'INDUSTRIES	26 rue de la République	BP 2	Amnéville	A	Fonderie et travail des métaux
62	6441	57	MIR AUTO (ex Di Egidio)	Malancourt la Montagne (Amnéville)		Amnéville	Α	Dépôts de ferraille
62	983	57	WATCO ECOSERVICE	Site sidérurgique de Gandrange	BP 55	Amnéville	Α	Traitement de déchets industriels

2.4 Emission sonore des infrastructures aériennes



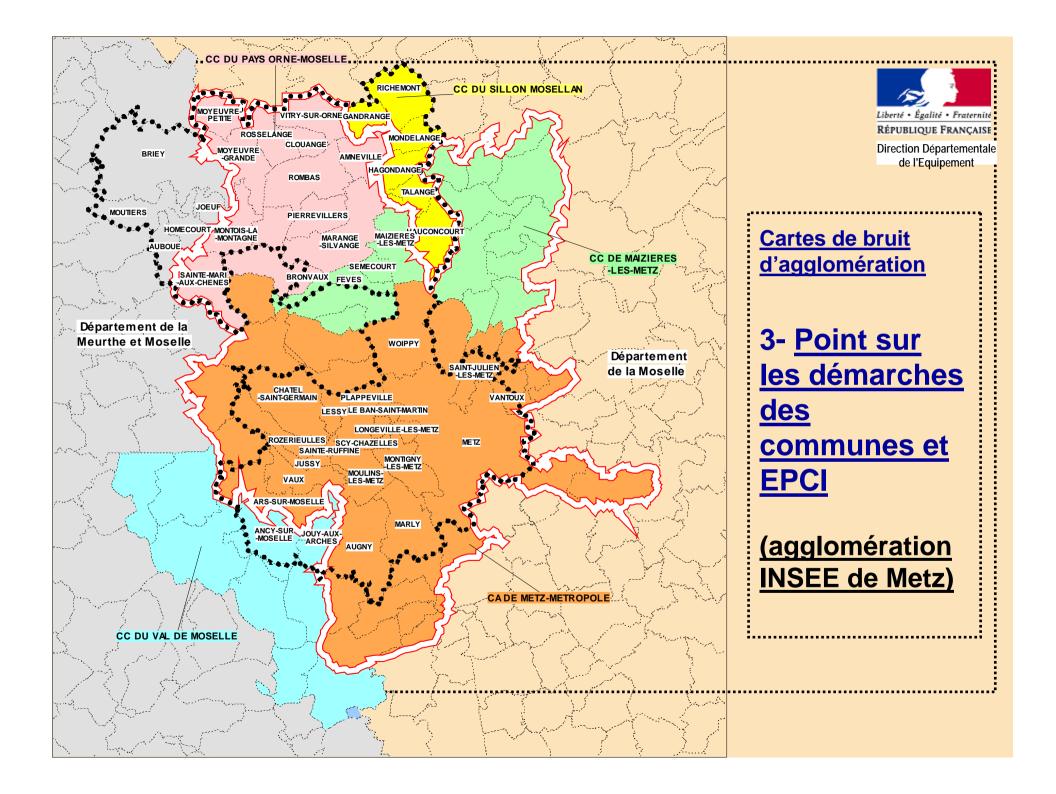
En Moselle, pas de grands aéroports > 50 000 mouvements

<u>Échéance 2007 - 2008</u>

- ♦ Metz-Nancy-Lorraine est en dehors de l'agglomération messine. Pas besoin de données de trafic.
- ◆Trafic aérien militaire de Frescaty n'est pas à prendre en compte, ni celui de l'aéroclub basé « dans l'emprise militaire »

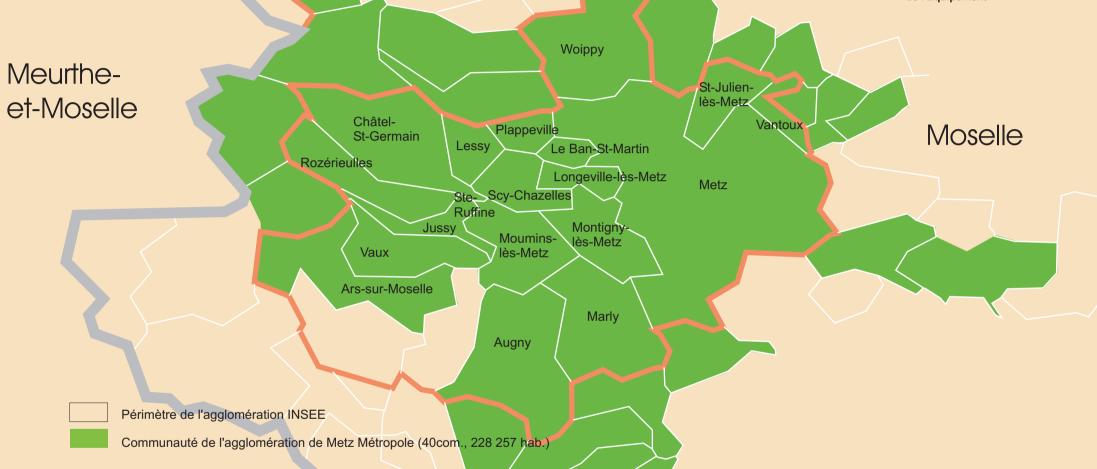
Échéance 2012 - 2013

◆ Agglomération de Thionville est concernée par l'aérodrome de Yutz. Les données de trafic seront à demander au moment de l'étude.



3.1 L'avancement des travaux de la CA2M





Ars sur Moselle Jussy Augny Le Ban-Saint-Martin Châtel-Saint-Germain

Lessy Longeville-lès-Metz Marly

Montigny-lès-Metz Moulin-lès-Metz Plappeville

Communes de la CA2M concernées par l'élaboration de cartes de bruit stratégiques Rozérieulles Saint-Julien-lès-Metz Sainte-Ruffine Scy-Chazelles

Vantoux Vaux Woippy

Fonds cartographique : Géofla - Réalisation AGURAM - Janvier 2007

OBSERVATOIRE DU BRUIT EN MOSELLE

Réunion du Comité de Pilotage du 21 juin 2007 Présentation des démarches entreprises par la CA2 Mection Département

Décision d'engager la démarche de cartographie du bruit dans l'agglomération messine et d'en confier l'élaboration à un Bureau d'Etudes par DCC du 26 mars 2007 (pm)

Procédure de consultation en cours

AAPC mis en ligne sur les sites web de la CA2M (08/06/07), du BOAPM et du Moniteur (12/06/07) Date limite de réponse fixée au 27 août 2007

Conditions de réalisation de la prestation

conformité aux prescriptions de la législation compétences du Bureau d'Etudes en acoustique environnementale (modélisation du bruit, métrologie), techniques appliquées au SIG (mise en forme et traitement des données) et cartographie

Modalités d'organisation de la prestation

Délai d'exécution: 8 mois

Phase 1 : recueil et mise en forme des données (4 mois)

Phase 2 : production de la cartographie (4 mois)

phase 2.1 : modélisation du bruit sur un territoire test

phase 2:2 : modélisation du bruit sur les 19 communes de la CA2M visées par le Décret du 24 avril 2006

phase 2.3: modélisation du bruit sur les autres communes de la CA2M

OBSERVATOIRE DU BRUIT EN MOSELLE

Réunion du Comité de Pilotage du 21 juin 2007 Présentation des démarches entreprises par la CA2 Mection Départementale

Encadrement de la démarche

Comité de Pilotage Comité Technique Assistance technique AGURAM

Caractéristiques techniques principales de la prestation

Critères formulés par la Directive Européenne et sa traduction dans le droit français

Critère supplémentaire : demande de fourniture, lorsque cela est techniquement possible, de cartes de sommations énergétiques des différentes sources de bruit

Possibilité donnée au Bureau d'Etudes de fournir tous documents utiles dépassant les recommandations réglementaires

2/2

l'Equipement

3.2 L'avancement des travaux des



de l'Equipement

11 communes «isolées»

Fèves, Maizières-les-Metz, Semécourt	CC de Maizières-les-Metz		
Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Mondelange, Richemont, Talange	CC du Sillon Mosellan		
Ancy-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches	CC du Val de Moselle		

Le 4 juin 2007:

Une réunion technique technique s'est tenue en DDE avec les élus ou les représentants des 11 communes « isolées » L'objectif de la réunion était de se fédérer en un « groupement de commandes ».

Après débat sur l'opportunité de lancer un appel d'offres aux bureaux d'études, aucun élu n'a souhaité être porteur de cette étude groupée.

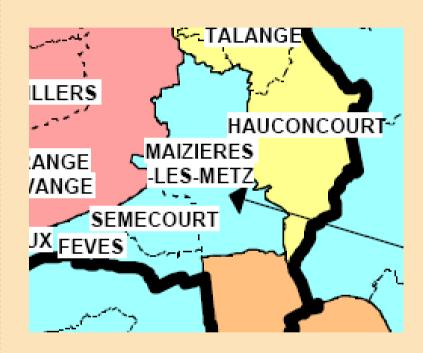
Les élus en référeront au Président de leur EPCI pour qu'il porte cette étude de cartes de bruit.

Prochaine réunion le 1er octobre 2007

3.3 L'avancement des travaux de la



Cté de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



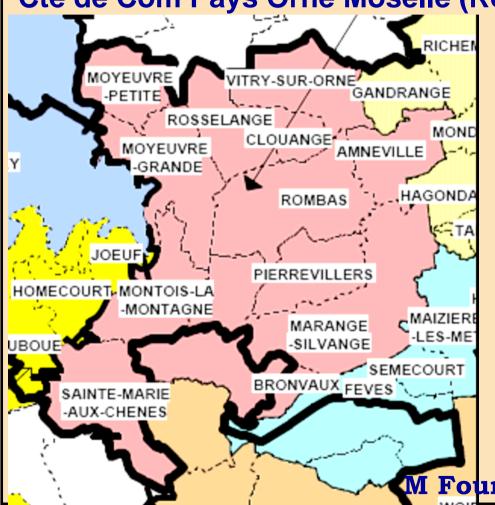
Fèves Maizières-lès-Metz Semécourt

M Basso Président de l'EPCI
La CC a décidé de modifier ses statuts

3.4 L'avancement des travaux de la



Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)



Amnéville Bronvaux Clouange Marange-Silvange Montois-la-Montagne **Moyeuvre-Grande Moyeuvre-Petite Pierrevillers** Rombas Rosselange Sainte-Marie-aux-Chênes Vitry-sur-Orne

M Fournier Président de l'EPCI

La CC a décidé de modifier ses statuts

3.5 L'avancement des travaux de la



Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange)(6 com. sur 6)



Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Richemont
Talange

M Mahler Président de l'EPCI

Les statuts à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire

3.6 L'avancement des travaux de la



Cté de communes Val de Moselle(Ancy/Moselle) (2 com. sur l'et 0)



Ancy-sur-Moselle Jouy-aux-Arches

M Guepratte Président de l'EPCI Les 2 communes veulent s'associer à d'autres pour les études

3.7 L'avancement des travaux des

5 Communes de Meurthe et Moselle

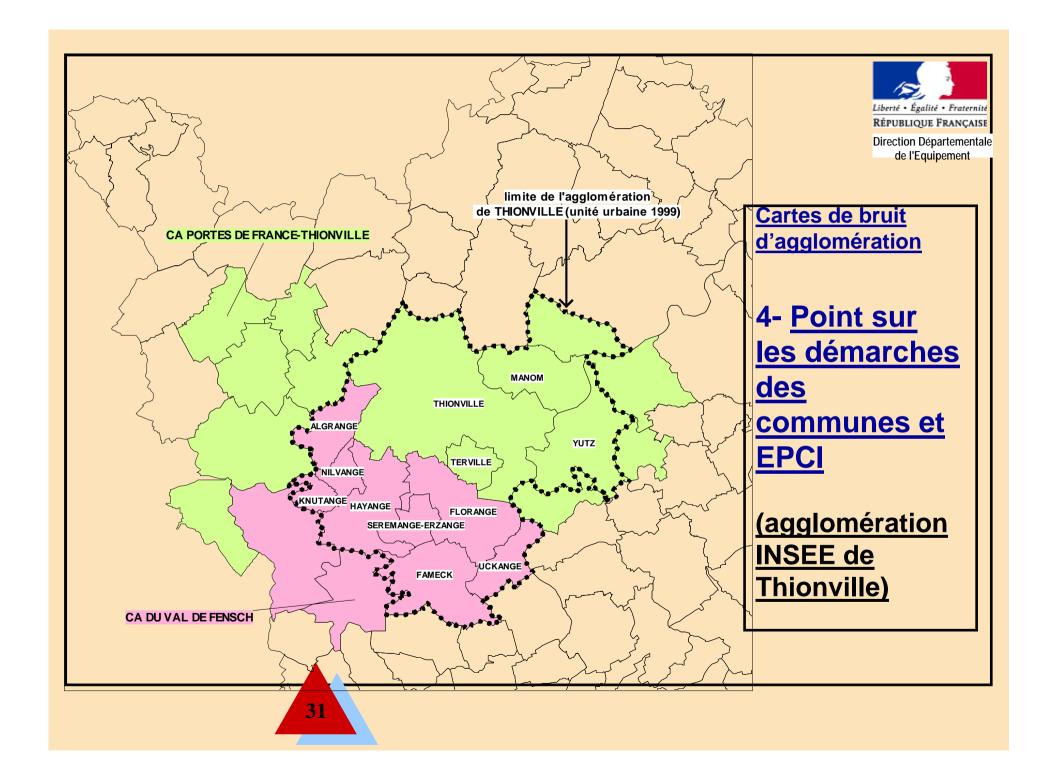




Briey – CC de Briey

Auboué, Joeuf, Homécourt, Moutiers – CC du Pays de l'Orne (54)

M Taberkane (DDE 54) fait le point sur les communes de M & M On s'oriente vers une mutualisation des études



4.1 L'avancement des travaux de la



Cté d'agglomération Portes de France - Thionville (4 com. sur 13)



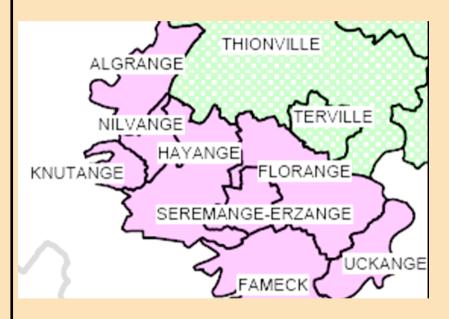
Manom
Terville
Thionville
Yutz

M Loffredo (SMITU) fait le point sur ces communes On s'oriente vers une maîtrise d'ouvrage des études

4.2 L'avancement des travaux de la



Cté d'agglomération du Val de Fensch (Hayange) (8 com. sufr'élité) ent



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

5.1 Modalités de publication Décret du 24 mars 2006 article 4 à 7



- 1. Les cartes de bruit des grandes infrastructures délai : 30 juin 2007
 « sont arrêtées et publiées par le représentant de l'Etat »
- **2. Les cartes de bruit d'agglomérations** *délai:30 juin 2007 & 30 juin 2012* « sont tenues à la disposition du public et arrêtées par les CM ou les EPCI compétentes »
- **Sont mis à la disposition du public pendant deux mois Avis dans la presse et registre ouvert à cet effet **
 - « et arrêtés par le représentant de l'Etat, la Collectivité Territoriale gestionnaire des infrastructures routières, par les Conseils Municipaux ou les EPCI compétentes »

Les Cartes de bruit et Plans de prévention du bruit sont publiés par voie électronique

5.2 Adresses utiles



La DDE peut être contactée à l'adresse électronique suivante :

EGOD.SAH.DDE-Moselle@equipement.gouv.fr

Site Internet de la Préfecture de la Moselle :

<u>http://www.moselle.pref.gouv.fr</u> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport).

Prochain Comité de pilotage



- ◆ Point d'étape en Septembre/Octobre 2007
- ◆ Dates proposées :
 - ⇒ 23 janvier 2008 à 14h30
- ♦ Ordre du jour :
 - ⇒ Synthèse des travaux conduits par l'Etat,
 - ⇒ Synthèse des travaux conduits par les Communes et les EPCI



Circulaire du 7 juin 2007 relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement

Réunion du Comité de Pilotage du 21 juin 2007 - DDE 57

Les textes : La circulaire du 7 juin 2007



Fixe les instructions à suivre :

- 1. Organisation
- 2. Méthodologie

Précise les principaux échanges à organiser

Les textes : La circulaire du 7 juin 2007



Elle définie:

- 1. La responsabilité des Préfets
- 2. L'organisation et coordination des échanges
- 3. L'organisation de la remontée d'information
- 4. Les modalités de diffusion des cartes et des PPBE



Les textes:

La circulaire du 7 juin 2007 Organisation des échanges et coordination entre acteurs



Mise en place:

- D'un comité départemental de suivi
- D'une collaboration technique entre les services de l'Etat et les collectivités
- D'une procédure d'échanges de données
- D'un processus de remonté des informations au Comité de suivi national

Les textes : La circulaire du 7 juin 2007 Quelques précisions ...



- Financement des cartes grandes infrastructures: DGR pour les VD et VC
- Fournir pour le 15 juin la liste des grandes infras à cartographier
- La carte (d) : prise en compte seulement des projets dépassant le seuil à échéance
- Décompte des populations par communes sur le territoire des cartes d'agglomération
- Les modalités pour tenir compte de la spécificité du calcul en champ libre

Objet : Circulaire relative à l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement



Réf.: - Article L.572-1 à L.572-11 du code de l'environnement

- Décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme et ses deux arrêtés d'application des 3 et 4 avril 2006
- Lettre de la DPPR du 28 février 2007 aux préfets de département relative à la mise en oeuvre de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002

A la suite de la transposition de la directive européenne n°2002/49/CE, la présente circulaire porte sur l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement, en priorité pour la première échéance européenne. Elle fixe les instructions à suivre, aussi bien sur le plan organisationnel que méthodologique, pour la réalisation des « cartes de bruit » et des « plans de prévention du bruit dans l'environnement » (PPBE) relatifs aux grandes infrastructures de transports terrestres et aux principaux aéroports. Elle précise les principaux échanges à organiser avec les collectivités pour permettre les productions correspondantes et pour leur faciliter celles également attendues dans les principales agglomérations.

Elle précise en particulier :

- les responsabilités des préfets de département dans la réalisation des cartes de bruit et des PPBE:
 - l'organisation de certains échanges entre les différentes autorités compétentes dans l'élaboration des cartes de bruit et des PPBE;
 - les échanges avec les collectivités ;
 - l'organisation des remontées d'information destinées à la Commission européenne ;
- les modalités de diffusion des cartes de bruit et des PPBE aux administrations centrales et aux collectivités concernées.











- Directive n°2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement
 - impose la cartographie des activités industrielles décrites dans l'annexe 1 de la directive 96/61/CE, connue sous le nom de directive IPPC
- Décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme
 - impose la cartographie des activités industrielles soumises à autorisation en application de l'article L. 512-1 du code de l'environnement (Installations Classées)
 - élargit l'exigence initiale de la directive européenne





- Réglementation applicable :
 - Installations nouvelles ou modifiées, dont l'arrêté d'autorisation est postérieur au 1^{er} juillet 1997 :
 - Arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
 - Autres installations :
 - Arrêté ministériel du 20 août 1985 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)





- Caractérisation de l'émission sonore
 - Niveaux de bruit à ne pas dépasser en limite de propriété fixés dans l'arrêté préfectoral
 - Installations soumises à l'arrêté du 23/01/97
 - Respect des valeurs d'émergence admissibles définies par l'arrêté ministériel
 - Valeurs maximales admissibles : 70 dB(A) le jour et 60 dB(A), sauf si bruit résiduel supérieur à ces limites
 - Installations soumises à l'arrêté du 20/08/85
 - Valeurs maximales admissibles : 45 dB(A) + terme correctif dépendant du type de zone + terme correctif dépendant de la période





- Caractérisation du bruit des ICPE :
 - Recueil des données disponibles
 - Liste des ICPE soumises à autorisation (DRIRE)
 - Topographie des sites (Bureau d'études)
 - Arrêtés d'autorisation (base de données CEDRIC)
 - Données bruit disponibles (études d'impact, mesures éventuelles - Exploitant)
 - Classification et traitement des données
 - Activités similaires
 - Calcul et modélisation
 - Mesures sur site si enjeux forts (niveaux élevés, voisinage)
 - Cartographie





Cartographie stratégique du bruit en Moselle

Jeudi 21 juin 2007



Cartes de bruit : fourniture des données par RFF



RFF intervient en tant que fournisseur des données suivantes :

- ✓ les circulations ferroviaires sur les 3 périodes de la journée (nombre de trains, type de trains, vitesse.)
- ✓ l'infrastructure (type de rails, de traverses, points particuliers : ouvrages métalliques etc...)

Etat d'avancement :

- La base de données « grandes infrastructures » a été transmise au CETE (maitre d'œuvre de la cartographie pour l'Etat)
- El Les bases de données « grandes agglomérations » sont désormais disponibles,
- La Direction régionale de RFF peut transmettre ces informations sous forme de CD-Rom à chaque commune ou EPIC de l'agglomération de Metz en charge de la cartographie.

Contact: Thierry PIERRE 03.88.23.30.74

Cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

1.2 - Les travaux de la SANEF



M. Bossier représentant de la SANEF - excusé

Etat d'avancement au 21 juin 2007 (voir PPT)

Présentation : M Chantraine

SANEF: M Bossier



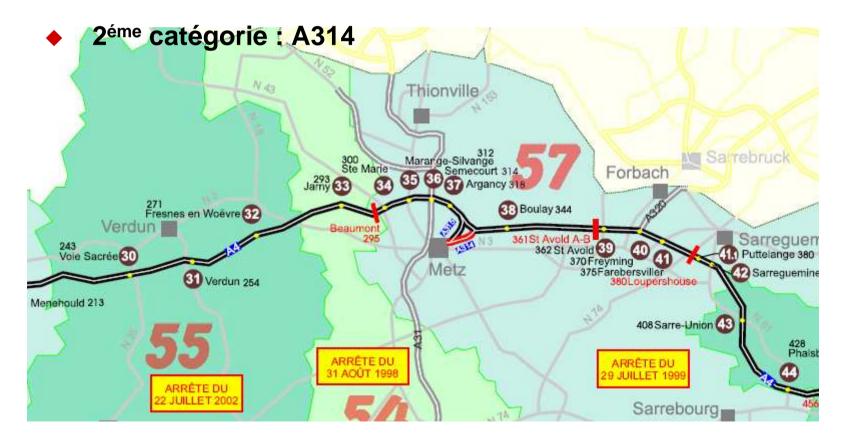
- Présentation de l'état d'avancement au
 21 juin 2007
- Région Lorrain Moselle



- Réseau autoroutier Lorrain concédé à Sanef :
- autoroute A4: 186 km
 - du PR 222 (Futeau 55) au PR 393 (Hambach 57)
 - ◆ du PR 418 (Schalbach 57) au PR 433 (Mittelbronn 57)
- autoroute A314 : 3.10 km
 - ◆ Du PR 0 au PR 3.10 (Nouilly ; Noiseville 57)
- autoroute A315 : 2.7 km
 - Du PR 0 au PR 2.7 (Mey –57)



- Classement sonore :
- 1ère catégorie : A4 et A315





◆ Disponibilités des résultats : 30/06/2007

Cartes de bruit :

(pour les sections dépassant 6 millions de véhicules)

- Cartes au 1/25000ème des isophones Lden et Lnight par coloration aplat de 5 en 5 dB (gamme de couleur conforme à la norme NF S 31-130)
- Cartes des secteurs affectés par le bruit sur la base des données de classement sonore (tampon autour de la voirie de largeur fixée dans l'arrêté de classement)
- Cartes de dépassement des valeurs limites Lden et Lnight
- Cartes d'évolution ("type d"), en cas de modification planifiée des sources de bruit, ou de projet d'infrastructure susceptible de modifier les niveaux sonores.



♦ Disponibilités des résultats : 30/06/2007

◆ Tableaux :

(pour les sections dépassant 6 millions de véhicules)

- du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation,
- du nombre de bâtiments de santé ou d'enseignement,
- des surfaces en km² exposées à des niveaux sonores, exprimés en Lden par des valeurs supérieures à 55, 65 et 75 dB(A).



- Disponibilités des résultats :
- Programme de protections (si nécessaire) : à établir avant juin 2008
 (pour les sections dépassant 6 millions de véhicules)
- Format des résultats :
- .Pdf,
- dxf géoréférencé lambert 93
- Transmission des résultats :
- CDRom

